



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA SEMAINE DE L'EMPLOI FRANC, DU 29 JUIN AU 3 JUILLET 2020, DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 29 juin 2020

Le dispositif des emplois francs a été mis en place le 28 mars 2019 dans les 64 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du département du Pas-de-Calais, au sein desquels vivent 160 000 personnes, dont 22 000 sont à la recherche d'un emploi.

Ce dispositif vise à favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi résidant dans des QPV, en accordant une aide financière aux entreprises ou associations affiliées à l'assurance chômage qui les recrutent. Cette mesure, financée par l'État et mise en œuvre au niveau local par Pôle Emploi, apporte une réponse au constat d'un taux de chômage en moyenne deux fois plus élevé dans les quartiers prioritaires.

Ainsi, une entreprise ou une association qui embauche un demandeur d'emploi habitant en quartier prioritaire, bénéficie d'une prime, pour une embauche en CDI, d'un montant de 15000 € (versée sur 3 ans). Cette prime s'élève à 5000 € (versée sur 2 ans) pour une embauche en CDD de plus de 6 mois. Dans le Pas-de-Calais, en 2019, ce sont près de 1 000 demandeurs d'emplois, ou jeunes suivis par une mission locale, qui ont déjà pu bénéficier d'un recrutement au titre de ce dispositif.

Le déploiement de cette aide à l'embauche repose sur sa bonne connaissance par les employeurs et demandeurs d'emploi éligibles. Dans ce cadre, afin de renforcer la promotion de cette aide, **une semaine de l'emploi franc est organisée dans le Pas-de-Calais du 29 juin au 3 juillet 2020.**

Les 19 agences Pôle Emploi du Pas-de-Calais se mobilisent pour cet événement et proposent de nombreuses actions visant à :

- mettre au premier plan les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la Ville en les préparant et en promouvant leur profil auprès des employeurs qui recrutent.
- mobiliser et accompagner les entreprises dans leur recrutement de résidents en QPV.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

10 « événements recrutement » (liste disponible en annexe) sont ainsi organisés, durant la semaine, dans les secteurs de l'industrie, de la restauration, de la grande distribution, des télécommunications, du service à la personne ou encore du bâtiment. Une trentaine de postes (tout niveau, avec ou sans expérience) seront à pourvoir dans ce cadre.

Au total, plus de 20 actions de sensibilisation des publics et d'accompagnement des entreprises auront lieu cette semaine dans le Pas-de-Calais.

Les critères pour bénéficier du dispositif :

Pour pouvoir être embauché en emploi franc, il faut résider dans un QPV et être inscrit comme demandeur d'emploi en catégorie A, B ou C (ou être suivi par une mission locale).

Si ces 2 conditions sont remplies, une personne peut être embauchée en emploi franc, quel que soit son âge, son niveau de diplôme, son ancienneté d'inscription à Pôle emploi, son temps de travail (temps partiel, temps plein) ou encore sa rémunération au moment de l'embauche.

La plupart des entreprises et des associations peuvent bénéficier de ce dispositif à l'exception des employeurs publics, des particuliers employeurs, des établissements industriels et commerciaux (EPIC) et des sociétés d'économie mixte (SEM).